

**ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**  
**ROUTE DES NANTETS**  
**N°011-2023**

Le maire de la commune de LES CLEFS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant la demande en date du 15 mai 2023 de l'Entreprise LATHUILLE domiciliée 399, Route de Thônes 74450 SAINT JEAN DE SIXT représentée par M. BOSSON Sébastien pour des travaux de sur le réseau d'eau potable Route des Nantets du mercredi 24 mai au vendredi 9 juin 2023.

Considérant que pour la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules de toutes catégories.

**Arrête :**

**Article 1 :**

La Route des Nantets sera fermée dans les deux sens de la circulation du mercredi 24 mai au vendredi 9 juin 2023. La circulation pourra être rétablie les soirs et week-end. Pendant la durée des travaux, il sera interdit de circuler à l'approche du chantier. Une dérogation d'accès aux habitations à proximité des travaux pourra être mise en place. Le stationnement de tous véhicules sera interdit des 2 côtés au droit du chantier, à l'exception des véhicules affectés au chantier.

Une déviation sera mise en place par la route de Serraval et la Route de la Tournette. Cf. extrait de plan ci-joint.

**Article 2 :** L'Entreprise LATHUILLE est responsable de la pose de la signalisation et du balisage réglementaires.

**Article 3 :** La circulation normale pourra être rétablie sans préavis dès la fin des travaux, par enlèvement de la signalisation provisoire.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Les Clefs.

**Article 6 :** M. Le Maire,  
Les Services Municipaux,  
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de THÔNES,  
L'Entreprise LATHUILLE,  
est chargé chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

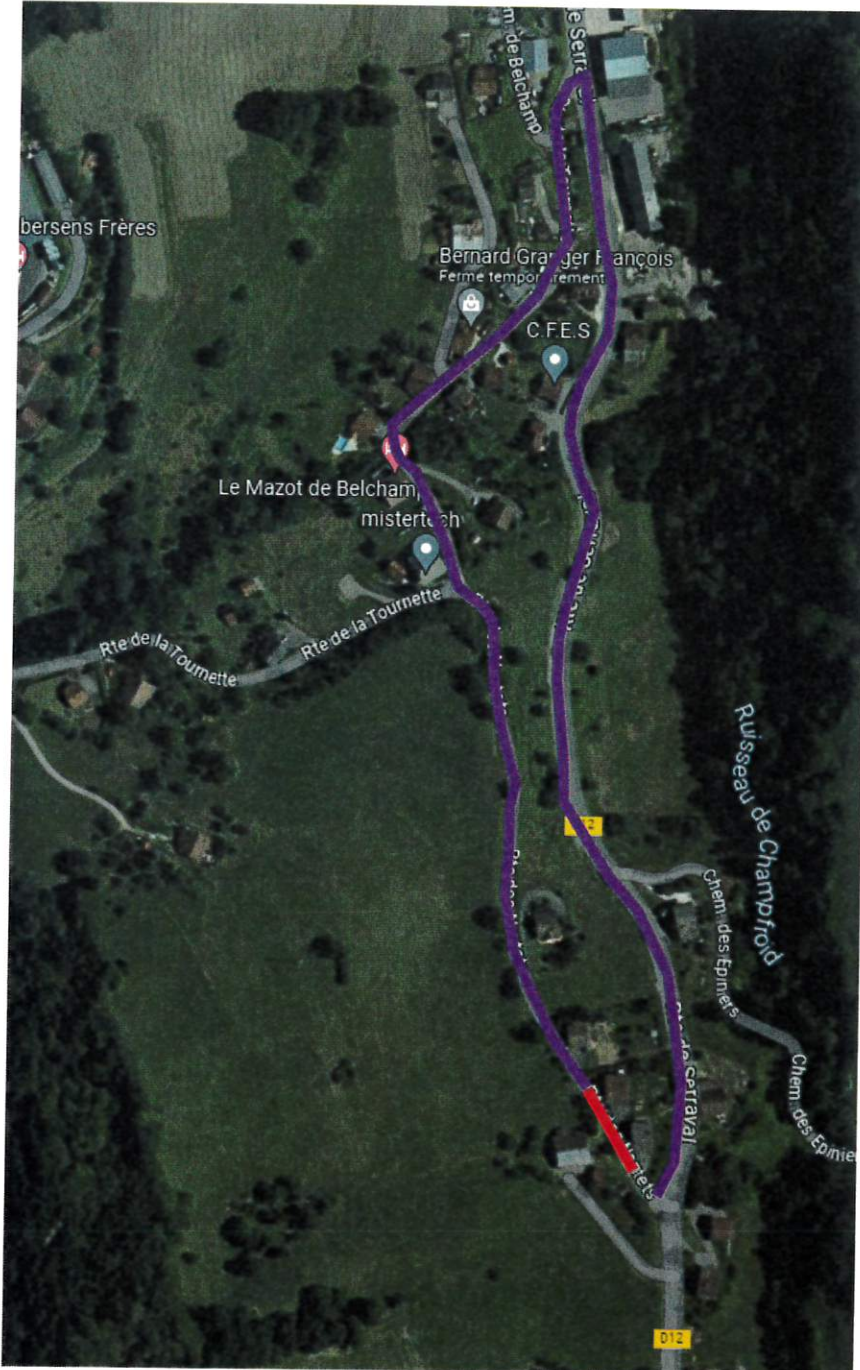
Fait à Les Clefs, le 15 mai 2023

Le Maire,  
Sébastien BRIAND



# Travaux d'eau potable – Route des Nantets

## Itinéraire de déviation



— Portion de route barrée

— Itinéraire de déviation

Travaux réalisés sous route barrée du mercredi 24/05 ou vendredi 09/06